

500,000—pourvu qu'elle se conforme à certaines règles et conditions. La compagnie en question s'est conformée strictement à toutes les conditions de la Loi. Le gouvernement de l'époque a examiné sérieusement l'affaire, non pas à la veille des élections, mais en janvier dernier, si je ne me trompe pas, et un décret fut promulgué autorisant la construction du bassin. Dans l'intervalle des ingénieurs du département vérifièrent les devis, faisant certaines corrections et modifications; ainsi ils ont transformé le bassin de radoub en cale flottante; finalement le contrat fut signé, comme je l'ai indiqué.

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi le ministre, sans raison aucune, annule d'une façon arbitraire ce contrat de la cale sèche du port de Vancouver, dont le tonnage est supérieur à celui de n'importe quel autre port canadien. Il est inutile de dire que la cale sèche de Victoria servira aux navires entrant et sortant du port de Vancouver. Je n'ai rien à dire contre Victoria, Prince-Rupert ou n'importe quel autre port de la côte du Pacifique; mais je veux que la Chambre comprenne bien que Vancouver est le point de débarquement des océaniques. Mais une grande partie de nos réparations sont faites de l'autre côté du Pacifique à Hong-Kong, Shanghai et autres ports, parce que ce sont aussi des ports de déchargement et, les navires étant alors vides, on fait là-bas les réparations qui devraient et pourraient être faites à Vancouver.

J'ai ici un télégramme que m'a adressé le Board of Trade de Vancouver, en date du 18 mai 1922, et dont je voudrais donner lecture. Il est ainsi conçu :

A une assemblée publique, tenue hier soir, et à laquelle assistaient plus de 1,200 personnes, représentant Vancouver, New-Westminster, Port-Moody, Vancouver-Nord, Point-Grey, Vancouver-Ouest, Chilliwack, Cloverdale, Surrey, Abbotsford Mission, Langley, Vancouver-Sud, ainsi que les représentants de plus de 80 sociétés de Vancouver, réunis par le maire de Vancouver et le président du Board of Trade, pour discuter le télégramme de l'honorable Dr King laissant entendre que le Gouvernement avait décidé de ne pas continuer la construction de la cale sèche de Vancouver, ont adopté la résolution suivante :

Cette assemblée proteste de la façon la plus énergique contre la décision prise par le Gouvernement de ne pas laisser continuer les travaux de la cale sèche de Vancouver. L'assemblée a aussi résolu de demander au gouvernement fédéral de revenir immédiatement sur sa décision et de prier l'honorable Dr King de venir à Vancouver le plus tôt possible pour se renseigner dans le but d'accorder cette amélioration si nécessaire. Lettre suit.

L'honorable député de Burrard (M. Clark) qui a dû s'absenter pour assister [L'hon. M. Stevens.]

aux funérailles de sa sœur, aurait quelques remarques à faire au sujet de cet article; si le ministre veut bien permettre, après qu'il aura étudié ce que j'ai déjà dit, qu'on discute de nouveau la chose, soit sur cet article soit sur un autre, on lui en sera, j'en suis sûr, très reconnaissant.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

3e LECTURE DE CERTAINS BILLS PRIVÉS

Le 1er. Projet de loi (Bill n° 5) concernant la compagnie du Pacifique-Canadien est lu pour la troisième fois et adopté.

3e LECTURE DE DIVERS PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

(Le 1er Bill n° 21) constituant en corporation la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*;

(Le 2e Bill n° 72 W2) émanant du Sénat, tendant à faire droit à Joseph-Robert-Lloyd Beamish;

(Le 3e Bill n° 73 X) du Sénat, tendant à faire droit à Clarence Robinson Miners";

(Le 4e Bill n° 74 Y) du Sénat, tendant à faire droit à Mary Eleanor Menton";

(Le 5e Bill n° 75 Z) du Sénat, tendant à faire droit à Harvey Easton Jenner";

(Le 6e Bill n° 77 B2) du Sénat, tendant à faire droit à Alexander Lawrie";

(Le 7e Bill n° 81 C2) du Sénat, tendant à faire droit à Alexander-Frederick Naylor";

(Le 8e Bill n° 82 D2) du Sénat, tendant à faire droit à Margaret-Yallowley-Jones Conalty";

(Le 9e Bill n° 84 F2) du Sénat, tendant à faire droit à Daisy-Mary Nicholson";

(Le 10e Bill n° 86 G2) du Sénat, tendant à faire droit à Edwin-Dixon Weir";

(Le 11e Bill n° 87 H2) du Sénat, tendant à faire droit à Henry-Bristol";

(Le 12e Bill n° 88 12) du Sénat, tendant à faire droit à Florent Brys";

(Le 13e Bill n° 89 J2) du Sénat, tendant à faire droit à Catherine Rudd";

(Le 14e Bill n° 90 K2) du Sénat, tendant à faire droit à Norman-Edward Harris";

(Le 15e Bill n° 91 L2) du Sénat, tendant à faire droit à Mary-Amy Drury";

(Le 16e Bill n° 50) constituant en corporation les Sœurs de Sainte-Marie de Namur.

2e LECTURE DE CERTAINS PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

(Le 1er Bill n° 72 W) du Sénat, tendant à faire droit à Joseph-Robert-Lloyd Beamish.